

OCÉAR



Le centre de contrôle de Tahiti:

- dépend d'un SNA éloigné de la métropole, certifié PSNA et ISO 9001-2015 en nom propre car non rattaché à la DO qui, pour faire respecter les procédures et les règlements, doit rester doté d'une structure robuste et efficiente ;
- est un double organisme constitué d'une approche centrale et d'un centre de contrôle en route ;
- assure la gestion d'une FIR de 12 500 000 km², du sol à illimité, et de près de 50 aérodromes (dont 4 contrôlés) ;
- rend les services de la circulation aérienne avec une diversité de moyens techniques et réglementaires parfois atypiques : contrôle aux procédures / radar / ADS/B, séparations GNSS / ADS/C (50 ou 30 NM), communications VHF / HF / CPDLC.

Cet atypisme organisationnel, fonctionnel et technique doit être durablement pris en compte au niveau de la structure de l'organisme pour lui permettre d'assurer efficacement ses missions.

Depuis 2015, le SNCTA revendique dans sa politique la création d'organisme de contrôle étendu approche et en-route, dit OCÉAR, pour les structures assurant les services de contrôle dans un espace aérien s'étendant du sol au niveau 245 minimum et sur une superficie au minimum égale à 400 000 km². Ces organismes devront être classés au moins en groupe C.

Le SNCTA s'engage pour la reconnaissance des spécificités du centre de Tahiti.

Du 1er au 8 décembre, votez SNCTA.